

Affichage : le 14/05/2025

COMMISSION LABELLISATION ET SUIVI DES CLUBS

FORMATION ARBITRE REFERENT

Une formation gratuite à la fonction d'arbitre référent a eu lieu au siège du district de football à Marquise le lundi 12 Mai 2025 en soirée.

Après inscription, 8 dirigeants étaient présents. Il s'agit de :

Philippe Escola US Verchocq Ergny Herly

Parke Christopher Amicale Pont de Briques

Lejeune Yannis AS Fruges

Wepierre Philippe FC Recques sur Hem

Levelleux Adrien US Attin

Deschildt Rémi JS Racquinghem

Fournier Maxime Verton FC

Boquet Maxime CS Watten

Les clubs ci-dessus ont donc un arbitre référent à partir de la saison 2024/2025. Cette liste s'ajoute à celle des clubs précédemment formés. Seuls les clubs listés ont donc un arbitre référent réglementairement référencé.

ARDRES R.C 530136

AUCHY LES HESDIN A.S 515126

BERCK A.S 500295

BOISDINGHEM MENTQUE NORBECOURT ZUDAUSQUES E.S 528666

BONNINGUES LES ARDRES J.S 533664

BONNINGUES LES CALAIS FC 860673

BRIMEUX US 532664

CALAIS R.C 564529

ETAPLES HAUTE VILLE 536157

FILLIEVRES CONCHY AS 536158

LICQUES E.S 517823

LYS AA F.C 860402

PAYS DE ST OMER US 500368

RACQUINGHEM JS 527664

RANG DU FLIERS AS 521362

SENINGHEM A.S.C 535153

ST INGLEVERT AS 527657

ST LEONARD ES 525027

TOURNEHEM A.S 525643

USBCO 500077

WISSANT F.C 524660

Pour rappel, voici l'article des RG évoquant cette fonction au sein du club de Football :

« Article 44 - Référent en Arbitrage Chaque club désigne un « référent en arbitrage ». Ce référent sera le contact privilégié pour tout ce qui a un lien avec l'arbitrage. **Il sera ainsi le responsable de l'arbitrage dans le club : son organisation, son recrutement, sa valorisation, l'intégration et la fidélisation de ses arbitres.** Pour les clubs évoluant dans un championnat national, ce poste est obligatoire et est pris en ligne de compte dans l'un des critères d'attribution de la licence club fédéral. Pour les clubs évoluant dans les championnats régionaux et départementaux, les assemblées générales de Ligue et de District ont la liberté d'imposer et/ou de valoriser cette fonction »

Frammery Francis

Président de la commission

Vimeux William

Secrétaire de la commission